

L'extourne est une méthode de traitement des charges à payer et des produits à recevoir qui donne la compétence à l'ordonnateur pour solder les opérations de l'année N-1 – exercice antérieur – en année N – exercice en cours – contrairement aux ordres de paiement ou aux encaissements qui sont uniquement de la responsabilité de l'agent comptable.

L'extourne concerne les opérations affectant la section de fonctionnement mais également à partir de l'année 2014 basculée, les opérations de la section des opérations en capital.

Les charges à payer et les produits à recevoir s'enregistrent après le basculement comptable et permettent de rattacher les opérations au bon exercice budgétaire.

Table des matières

1. Préalables	2
2. Rappel de la chronologie des opérations	2
3. En année N-1: comptabilité de l'exercice antérieur.....	3
a. En comptabilité budgétaire :	3
b. En comptabilité générale :	5
4. En année N – comptabilité de l'exercice en cours.....	7
a. En comptabilité budgétaire :	7
• La réception du fichier de l'extourne	7
• Le mandat définitif des charges à réception des factures.....	11
• La situation des dépenses engagées	14
• Le transfert des écritures.....	15
b. En comptabilité générale de l'exercice en cours.....	15
• Réception du fichier : 2 types d'écritures.....	15
• Le paiement des fournisseurs.....	16
• Le mandat d'extourne	17
• Fiches de compte.....	17
5. Cas particulier: la gestion des prélèvements automatiques	18
a. Avant basculement : lorsque la facture est arrivée dans l'établissement	18
• En comptabilité budgétaire.	18
• En comptabilité générale.....	20
• En comptabilité générale de l'exercice N : constat du prélèvement.....	21
b. Après basculement : la facture non parvenue au 31/12	22
6. Schéma des écritures comptables	26
a. L'extourne.....	26
b. Le traitement préconisé des prélèvements automatiques réalisés sur N mais dont la charge se rattache à N-1	28
• Avant basculement : paiement sur la base de la facture reçue	28
• Après basculement : facture non reçue au 31/12 ⇒ facture évaluée et extournée (idem - schéma d'écritures page 25).....	29
7. Comptes liés à l'extourne	30
8. Concordances entre les comptes de classes 6 et 2, 7 et 1 avec les comptes de CAP et PAR.....	30
9. Glossaire	35

1. Préalables

Suite à la généralisation de l'extourne, cette option est dorénavant pré-cochée et inaccessible dans les paramètres de tous les établissements en comptabilité budgétaire exercice en cours (N) ET en comptabilité générale exercice antérieur (N-1).

CBUD N

<input checked="" type="checkbox"/> Méthode de l'extourne <input checked="" type="checkbox"/> Suivi de la Commande Publique
--

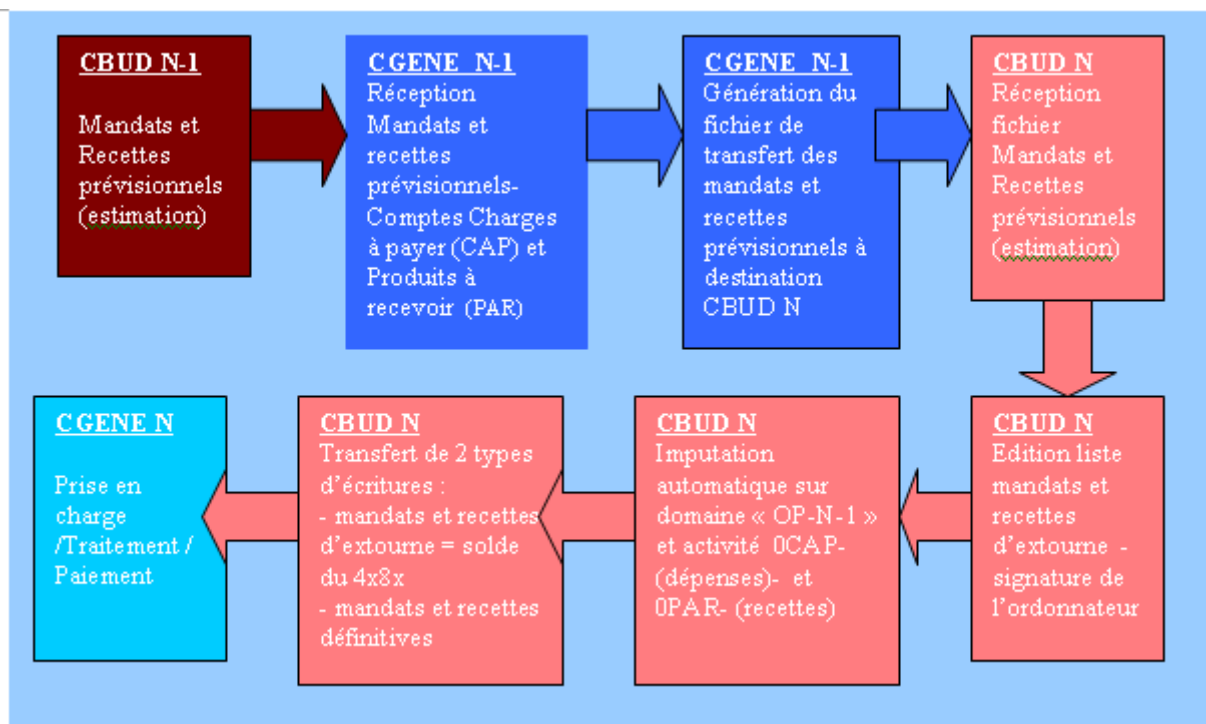
CGENE N-1

<input checked="" type="checkbox"/> Méthode de l'extourne

- L'extourne concerne les opérations de fonctionnement et d'investissement.
Attention aux opérations en capital ⇒ nécessité d'avoir un chiffrage précis de ces opérations car cela va impacter les classes 2 et 1 mais également les écritures d'amortissement.

POINT D'ATTENTION: Les mandats d'extourne concernent les dépenses avec **flux de trésorerie**. Il en résulte que les mandats pour ordre comme les mandats de diminution de stocks, les mandats de dotation aux amortissements, les mandats de contribution entre services... ne doivent pas faire l'objet de mandats prévisionnels d'extourne.

2. Rappel de la chronologie des opérations



AMELIORATION: Il est possible de valider des écritures dans un EPLE A, quand bien même il existerait un transfert d'extourne en attente dans un EPLE B de la même agence comptable. Il en est de même pour un BP et un BA d'un même EPLE.

3. En année N-1: comptabilité de l'exercice antérieur

a. En comptabilité budgétaire :

L'ordonnateur émet des « **mandats prévisionnels** » imputés sur le Service – Domaine – Activité – Compte correspondants à la nature de la dépense. Ces mandats prévisionnels concernent des dépenses dont le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours mais dont les factures n'ont pas été encore transmises à l'EPLE.

Ces opérations s'effectuent dans les conditions habituelles. Ces mandats prévisionnels sont comptabilisés en charges brutes – charges nettes dans la situation des dépenses engagées.

Sur les mandats qui concernent un fournisseur autre que « Divers créanciers » ou fournisseur dont le mode paiement n'est pas «8- Autre», est inscrit la mention « **liquidations provisoires – prestations certifiées réalisées au 31/12 N-1** ».

RAPPEL: Il est possible de faire un mandat prévisionnel d'extourne sur un fournisseur avec un TIERS sur N-1, puis de faire sur N un mandat définitif d'extourne sur le fournisseur TIERS, dont le RIB peut être modifié en N.

Modification d'une liquidation

Numéro 1312 Origine : Interne Date de saisie 02/02/15

Avec engagement AP136 - S/BC AT303 DU 07/11/2014
 Sans engagement

Fournisseur
 Code 01580T Raison sociale LA CELTIQUE INDUSTRIELLE : FR76 1882 9224 1301 3277 4314 015

Montant 535.68 Marché

Pièces jointes 1
 Référence Facture estimée
 Commentaire
 Tiers
 Liquidation Totale Partielle

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
AP	ENSPRO	OFOURENS	6068	535.68	-905.68
				Total	535.68

OK Annuler Aide



A propos des factures non parvenues sur le service OPC.

Si des mandats prévisionnels sont comptabilisés dans le service OPC, il faut obligatoirement renseigner une fiche d'inventaire dans le logiciel de comptabilité patrimoniale, car malgré l'absence de facture il se peut que le matériel soit déjà mis en service. Les amortissements devront être saisis dans l'exercice antérieur (année N-1).

En cas de différence entre le montant prévisionnel et le montant réel de la facture sur OPC, il conviendra de penser à corriger les écritures d'amortissement et mettre à jour les fiches d'inventaire.

Si la facture réelle est supérieure au montant estimé (ou extourné) et que sur l'exercice en cours (année N), les crédits ouverts sur OPC sont insuffisants ou inexistants, il conviendra d'ouvrir des crédits par décision budgétaire modificative (de type 2 si financement sur subvention sous condition d'emploi ou de type 3 en cas de financement par l'établissement). Le comptable ne peut pas payer en situation de dépassement de service alors que sa responsabilité est appréciée au moment du paiement.

Enfin, si des mandats prévisionnels sont comptabilisés dans OPC, il convient d'émettre les titres de recettes dans OPC, en cas de financement sur subvention sous condition d'emploi. Si tel n'est pas le cas, tous les mandats comptabilisés vont générer une diminution du fonds de roulement sur l'exercice en cours.

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
AP	ENSPRO	OFOURENS	6068	535.68	-905.68
				Total	535.68

Dans les références, vous avez la possibilité d'indiquer le numéro du bon de commande afin de pouvoir rapprocher le mandat définitif avec la facture finale.

MANDATEMENT COLLECTIF

SERVICE : AP - Activité pédagogique DATE : 02/02/15 BORDEREAU N° : 41
 COMPTE : 6068 - Autres fourn(mat.mob.outil.) N°D'ORDRE : 373

NOM ET REFERENCES BANCAIRES DES CREANCIERS	SOMMES NETTES REVENANT AUX CREANCIERS	PIECES JOINTES	OBJET DE LA DEPENSE
LA CELTIQUE INDUSTRIELLE Liquidation provisoire prestations certifiées réalisées au 31 décembre 2014	535.68	1	Facture estimée
TOTAL DU MANDAT		535.68	1
TOTAL DES MANDATEMENTS ANTERIEURS		15 510,16	16
TOTAL GENERAL DEPUIS LE 1ER JANVIER		16 045,84	17

BORDEREAU JOURNAL DES MANDATS EMIS
DATE : 02/02/15 BORDEREAU N° : 41

NUMERO MANDAT	IMPUTATION		MONTANT DES MANDATEMENTS	SOUS-TOTAL PAR SERVICE	
	SERVICE	COMPTE			
373	AP	6068	535.68	AP	535.68
TOTAL DU BORDEREAU			A 535.68	CHARGES A PAYEF	
TOTAL DES BORDEREUX ANTERIEURS			B 798 952.56		
TOTAL DES BORDEREUX EMIS			C 799 488.24		
TOTAL DES BORDEREUX DES REJETS			D 18 390.95		
TOTAL DES BORDEREUX ADMIS			E 781 097.29		

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU A LA SOMME FIGURANT LIGNE A
L'ORDONNATEUR SOUSSIGNE CERTIFIE LE SERVICE FAIT
L'ORDONNATEUR : Ghislaine MANDEIX

Il peut y avoir plusieurs mandats de charges à payer.
L'ordonnateur transfère ensuite les écritures au comptable.

b. En comptabilité générale :

L'agent comptable réceptionne les écritures, les affecte à un compte de charges à payer (liste prédéfinie), puis valide les écritures automatiques.

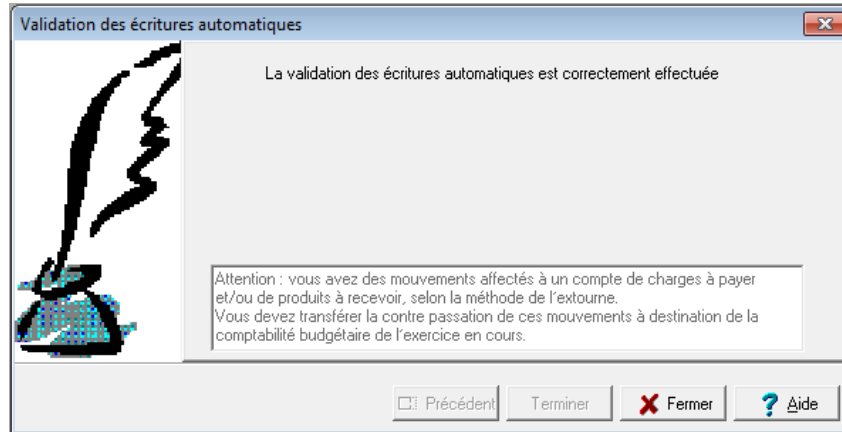
The screenshot shows the 'Ecritures en Attente' window with a table of entries. The 'Cpt.paiement' column is highlighted with a red box, showing values like 4081, 4081, 4081, 47211, 4081, 40, 4084, and 4081.

Bordereau	Mandat	Montant	Origine	Service	Cpt.nature	Cpt.liaison	Fournisseur	Cpt.paiement	Tiers	Etat
40	368	1 010.00	MD	AP	6068	4012	RENE LEDOUX	4081	N	Confirmée
40	368	863.11	MD	AP	6068	4012	ROBOPOLIS	4081	N	Confirmée
40	369	210.00	MD	ALO	615	4012	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	4081	N	Confirmée
40	370	152.89	MD	ALO	626	4012	DIVERS CREANCIERS	47211	N	Rejet comptable
40	370	952.00	MD	ALO	626	4012	LA POSTE	4081	N	Confirmée
40	371	45 000.00	MD	SRH	6111	4012	ALIUM SARL	40	N	Confirmée
40	372	3 627.41	MD	OPC	21542	4042	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	4084	N	Confirmée
41	373	535.68	MD	AP	6068	4012	LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	4081	N	Confirmée

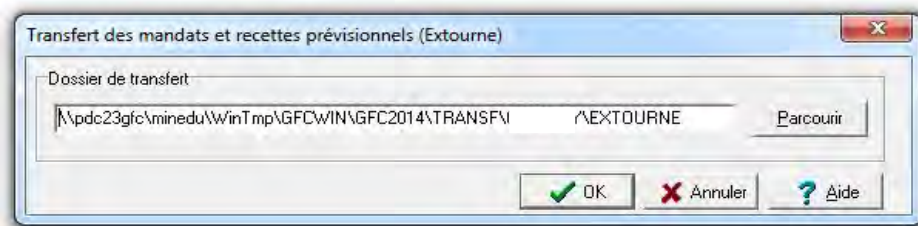
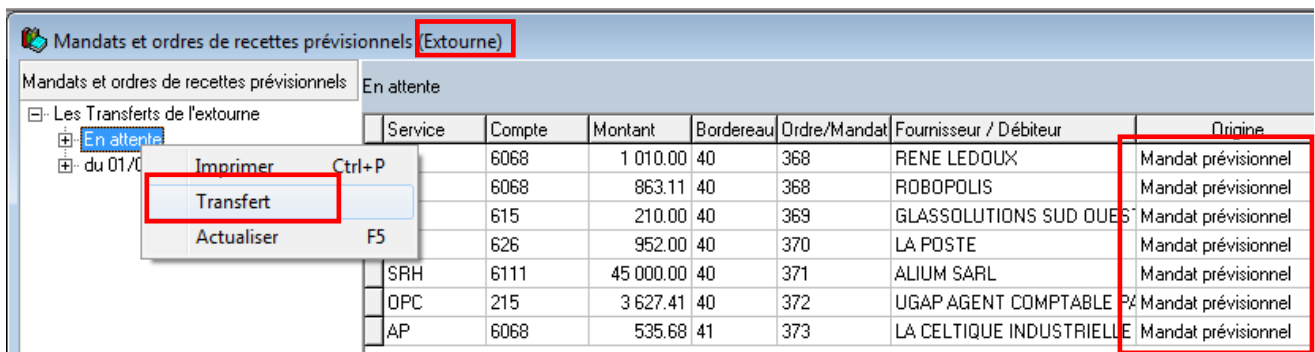
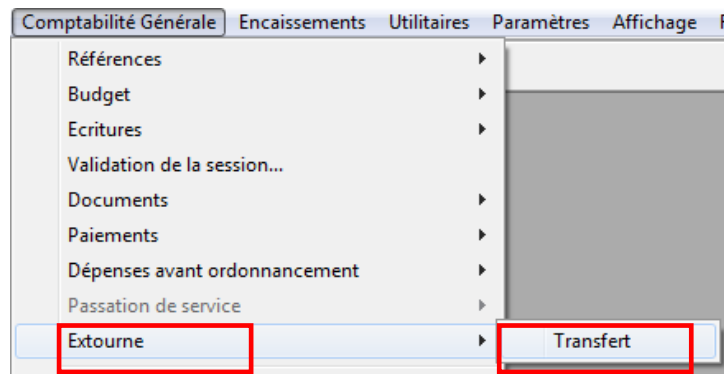
Le compte de paiement est automatiquement mis à « 4081 ». Les autres comptes disponibles sont :
4084-4282-4286-4382-4386-4482-4486-4686.

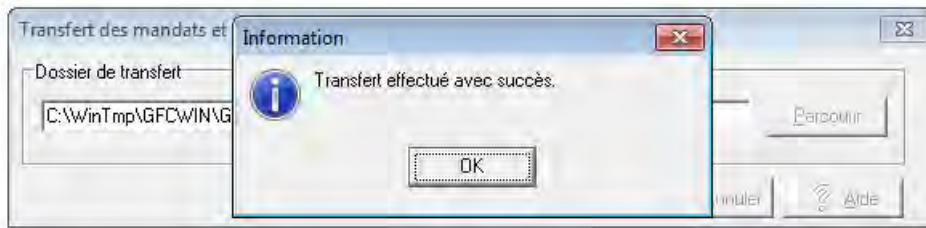
RAPPEL: En cas de mauvaise imputation comptable, l'agent comptable doit rejeter le mandat/recette prévisionnel d'extourne. En effet, il n'est pas possible de saisir des ordres de reversement ou des réimputations sur les mandats/recettes prévisionnels d'extourne.

A la validation apparaît un avertissement relatif à la confection du fichier de transfert à destination de la Comptabilité Budgétaire exercice en cours (année N) de l'établissement concerné :



Après chaque validation des écritures en attente et à l'aide de la fonctionnalité « extourne » accessible dans « GFC comptabilité générale » de l'exercice antérieur (année N-1), le comptable constitue le fichier de transfert des écritures correspondant aux charges à payer à destination de l'ordonnateur qui va les réceptionner en Comptabilité Budgétaire de l'exercice en cours (année N). Ce fichier d'extourne contient toutes les informations de la liquidation provisoire.



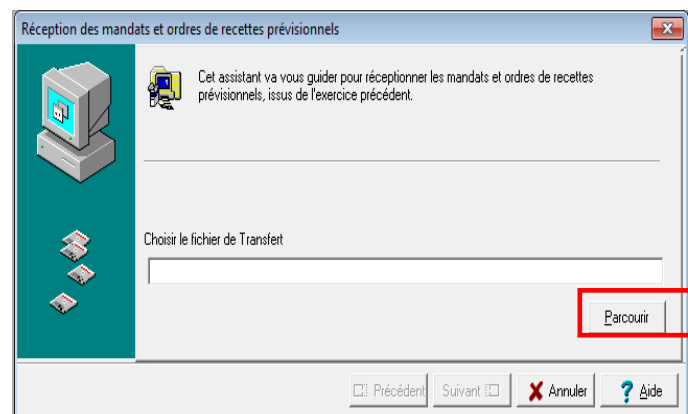
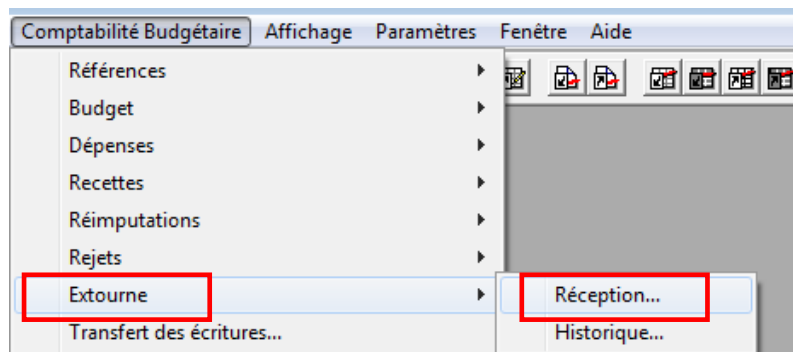


Ce fichier est à réceptionner en comptabilité budgétaire de l'exercice en cours (année N).

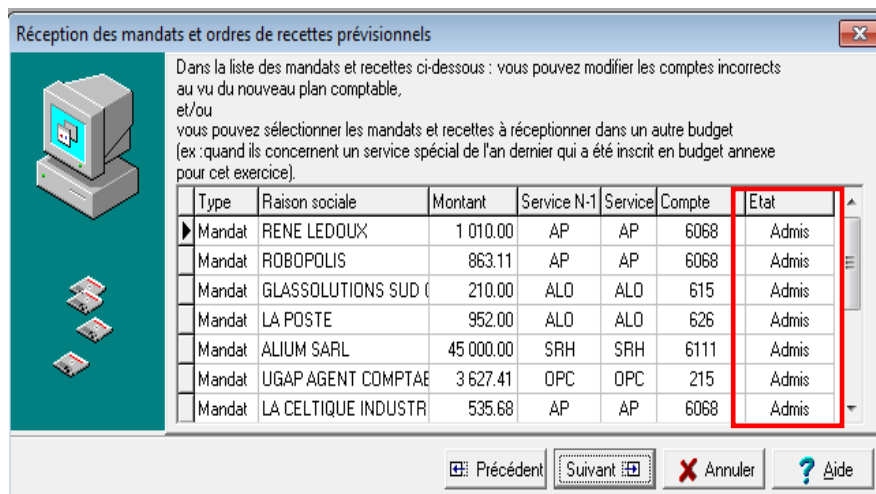
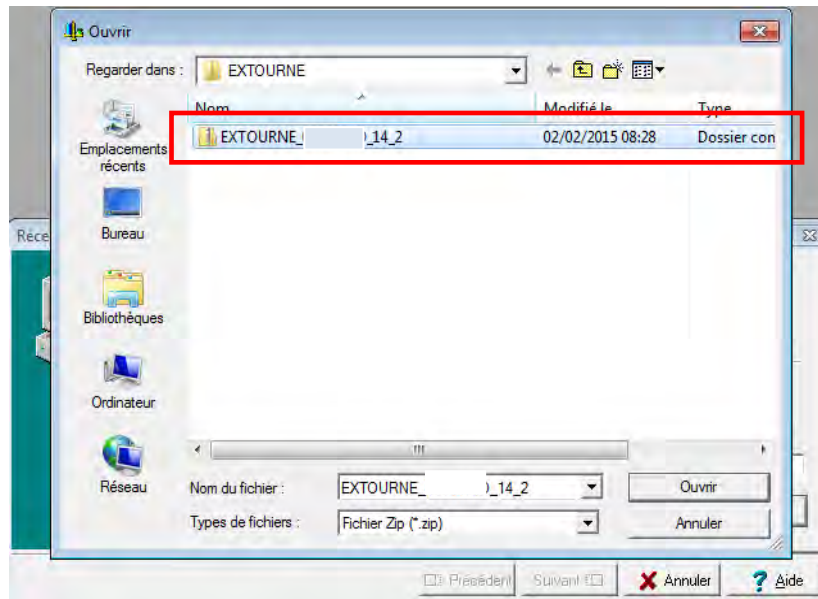
4. En année N – comptabilité de l'exercice en cours

a. En comptabilité budgétaire :

🗨 La réception du fichier de l'extourne

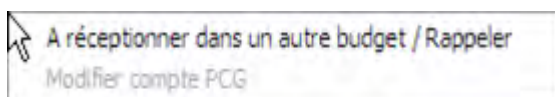


Cliquer sur le bouton « Parcourir », GFC se place d'office dans le bon répertoire.



A cette étape de l'assistant de réception du fichier des mandats et recettes prévisionnels, dans la majorité des cas, et dans la mesure où toutes les opérations sont à l'état « Admis » vous poursuivrez la réception en cliquant sur « Suivant ».

Cas particuliers : Dans les situations où, entre 2 exercices, l'établissement a décidé de modifier le suivi d'une activité – exemple : création d'un BA en exercice en cours (année N) pour le suivi d'une activité gérée dans le BP en exercice antérieur (année N-1) –, cette fenêtre permet de sélectionner les mandats et recettes prévisionnels saisis en exercice antérieur dans le BP pour les rattacher au nouveau Budget (dans notre exemple BA). Pour chaque opération, même si celle-ci est à l'état « Admis », clic droit et possibilité d'indiquer si l'opération sélectionnée doit être réceptionnée dans un autre budget.

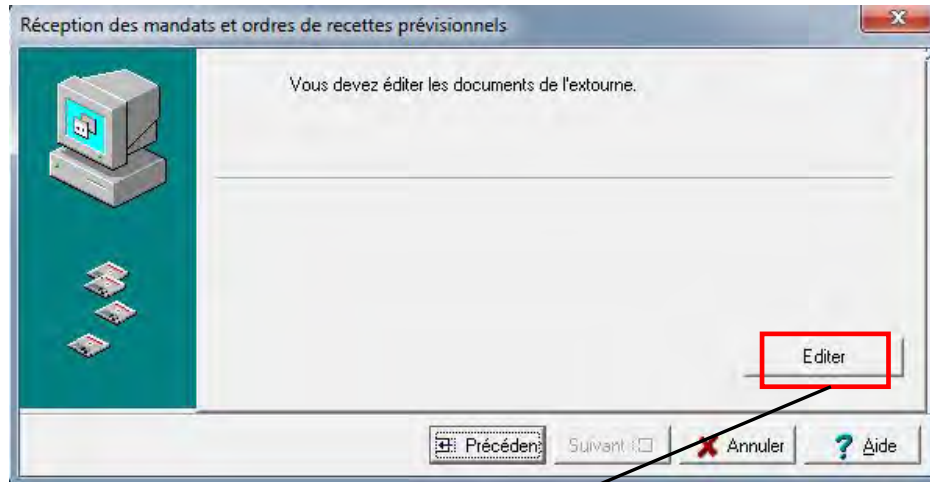


L'option « Rappeler » permet de rectifier le choix « Réceptionner une opération X dans un autre budget ».

Exemple de situation possible pour laquelle cette option pourrait être utilisée :

- en exercice antérieur (année N-1), une activité était suivie en Service Spécial du Budget principal de l'établissement,
- en exercice en cours (année N), cette activité est suivie dans un Budget Annexe de cet établissement.

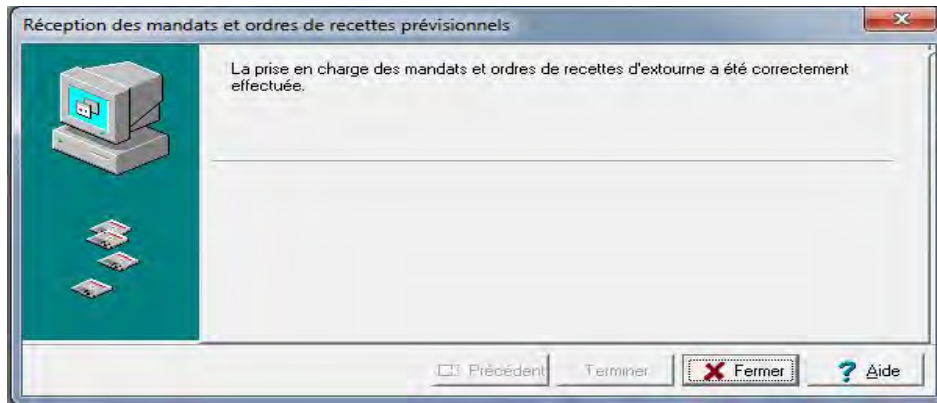
Par la même procédure – clic droit et accès aux options « A réceptionner dans un autre budget/Rappeler » et « Modifier compte PCG » –, il est possible de modifier un compte d'une opération de la section « Opérations en capital » quand entre 2 exercices le Plan Comptable Général a été modifié. Dans ce cas, l'opération sera à l'état « A modifier ».



LISTE DES MANDATS D'EXTOURNE

Numero	Imputation	Fournisseur	Montant	Pièce d'origine					
				Imputation	Ref. Liquidation	No Bord.	No Mandat	No Liquid.	
1	AP - OP-N-1 - 0CAP- - 6068	RENE LEDOUX	1 010.00	AP - 6068	Fact estimée	40	368	1306	
2	AP - OP-N-1 - 0CAP- - 6068	ROBOPOLIS	863.11	AP - 6068	fact estimée	40	368	1307	
3	ALO - OP-N-1 - 0CAP- - 615	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	210.00	ALO - 615	FACT ESTIMEE	40	369	1305	
4	ALO - OP-N-1 - 0CAP- - 626	LA POSTE	952.00	ALO - 626	facture estimée	40	370	1311	
5	SRH - OP-N-1 - 0CAP- - 6111	ALIUM SARL	45 000.00	SRH - 6111	fact estimée	40	371	1308	
6	OPC - OP-N-1 - 0CAP- - 215	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	3 627.41	OPC - 215	Facture estimée	40	372	1309	
7	AP - OP-N-1 - 0CAP- - 6068	LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	535.68	AP - 6068	Facture estimée	41	373	1312	
TOTAL			52 198.20	L'Ordonnateur,					

Document à faire signer par l'ordonnateur
 Le domaine OP N-1 est automatiquement créé par GFC ainsi que l'activité 0CAP- pour les dépenses extournées et OPAR- pour les recettes



Après réception du fichier des charges extournées, la situation des dépenses engagées comporte une nouvelle page consacrée exclusivement aux mandats d'extourne (en fin d'édition) :

SITUATION DES DEPENSES ENGAGEES PAR SERVICE

Présentée par service, pour l'ensemble

EXTOURNE

SERVICE : AP- Activité pédagogique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1		2 408.79						2 408.79
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	2 408.79						2 408.79
TOTAL		2 408.79						2 408.79

SERVICE : ALO- Administration et logistique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1		1 162.00						1 162.00
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	1 162.00						1 162.00
TOTAL		1 162.00						1 162.00
TOTAL SERVICES GENERAUX		3 570.79						3 570.79

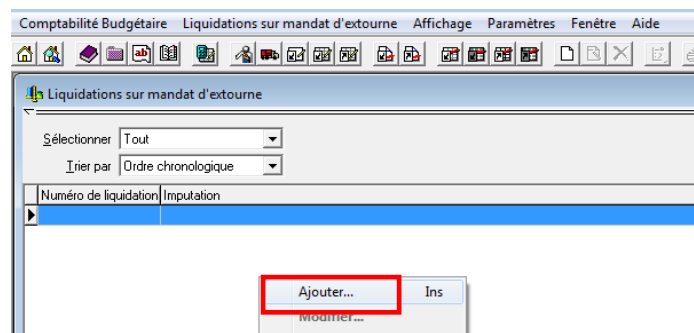
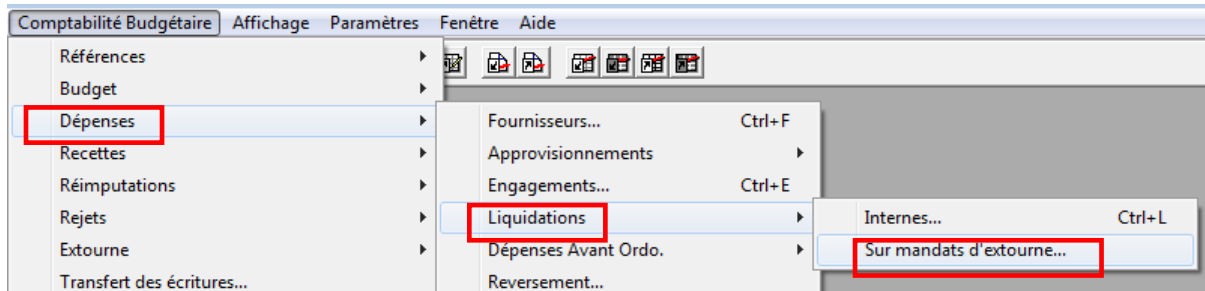
SERVICE : SRH- Restauration et hébergement

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N-1 Opérations année N-1		45 000.00						45 000.00
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	45 000.00						45 000.00
TOTAL		45 000.00						45 000.00
TOTAL SERVICES SPECIAUX		45 000.00						45 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		48 570.79						48 570.79

Nota: les crédits sont ouverts automatiquement par GFC

Nota : l'opération d'extourne s'effectue dans le même Service et sur le même compte que l'opération provisoire. Cependant, si le service n'a pas été ouvert au budget de l'année N alors la liquidation définitive s'effectue au service ALO (cas d'un Budget Principal).

Le mandat définitif des charges à réception des factures



L'ordonnateur sélectionne dans « Raison sociale » le fournisseur bénéficiaire de la liquidation, et sélectionne dans « Mandat d'extourne » le mandat concerné.

Les informations contenues dans la liquidation provisoire s'affichent automatiquement : « Bordereau et Mandat prévisionnel » et « Reste à extourner ».

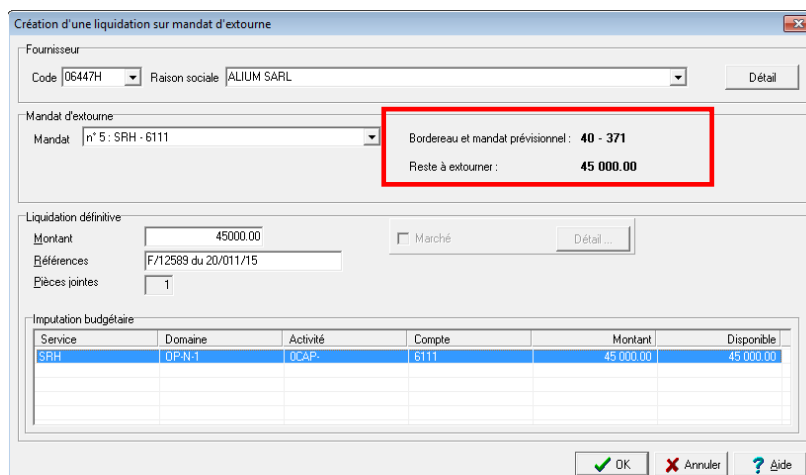
Il saisit alors le montant définitif à liquider et les références de la facture. Les informations de la liquidation s'affichent automatiquement dans la zone « Imputation budgétaire ».

Dans les références, il convient de renseigner le numéro de facture reçue. GFC garde en mémoire ce qui a été saisi en exercice antérieur (année N-1) dans les références. Ces informations vont apparaître sur le mandat ; il convient de les mettre à jour.

RAPPEL: Le nombre de pièces jointes, initialisé à 1 est modifiable.

- **Liquidation définitive = mandat prévisionnel effectué en N-1.**

Cas n°1 - une liquidation au service SRH compte 6111 pour un montant estimé de 45 000,00 €. La liquidation définitive est identique au montant prévisionnel



- **Liquidation < mandat prévisionnel effectué en N-1.**

Cas n°2 - une liquidation au service ALO compte 615 pour un montant estimé de 210,00 €. La liquidation définitive est de 205,95 €.

Création d'une liquidation sur mandat d'extourne

Fournisseur
Code 00054J Raison sociale GLASSOLUTIONS SUD OUEST

Mandat d'extourne
Mandat n° 3 : ALO - 615

Bordereau et mandat prévisionnel : 40 - 369
Reste à extourner : 210.00

Liquidation définitive
Montant 205.95 Marché

Références F/8579 du 25/01/15
Pièces jointes 1

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
ALO	OP-N-1	OCAP-	615	205.95	210.00

Si les mandats prévisionnels ont été comptabilisés dans OPC (opération d'investissement), il faut obligatoirement mettre à jour la fiche d'inventaire dans le logiciel de comptabilité patrimoniale et régulariser le montant de l'amortissement de l'année N-1 et son éventuelle neutralisation.

- **Liquidation > au mandat prévisionnel effectué en N-1.**

Cas n°3 - une liquidation au service AP compte 6068 pour un montant estimé de 863,11 €. La liquidation définitive est de 950,00 €.

Création d'une liquidation sur mandat d'extourne

Fournisseur
Code 06476P Raison sociale ROBOPOLIS

Mandat d'extourne
Mandat n° 2 : AP - 6068

Bordereau et mandat prévisionnel : 40 - 368
Reste à extourner : 863.11

Liquidation définitive
Montant 950.00 Marché

Références F/1548 du 28/01/2015
Pièces jointes 1

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
AP	OP-N-1	OCAP-	6068	863.11	2 408.79
AP	OP-N-1	OCEXP	6068	86.89	0.00

Si les mandats prévisionnels ont été comptabilisés dans OPC (opération d'investissement), il faut obligatoirement mettre à jour la fiche d'inventaire dans le logiciel de comptabilité patrimoniale et régulariser le montant de l'amortissement de l'année N-1 et son éventuelle neutralisation.

Imputation automatique de la différence sur les crédits de l'exercice en cours : OP N-1 - OCEXP

Création d'une liquidation sur mandat d'extourne

Fournisseur
Code : 00792L Raison sociale : PAIERIE DEPARTEMENTALE HERAULT

Mandat d'extourne
Mandat : n° 3 : SRH - 6562 Bordereau et mandat prévisionnel : 30 - 237
Reste à extourner : 3 731.20

Liquidation définitive
Montant : 4000.00 Marché
Références : FCSH 2014
Pièces jointes : 1

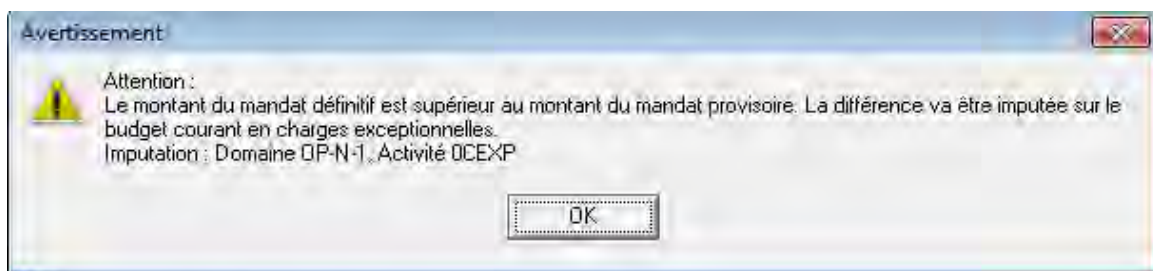
Imputation budgétaire

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
SRH	OP-N-1	OCEXP	6562	3 731.20	64 833.36
SRH	OP-N-1	OCEXP	6562	268.80	0.00

OK Annuler Aide

RAPPEL: Il n'y a pas de proposition d'affectation à une procédure de marché pour le montant en dépassement pour un mandat définitif d'extourne. L'option Marché n'est pas accessible.

POINT D'ATTENTION : Le couple OP N-1/OCEXP –Domaine/Activité est désormais réservé aux opérations d'extourne, lorsque le montant de la liquidation définitive est supérieur au montant prévisionnel.



Attention - Opérations en capital :

Qu'il y ait des crédits ouverts ou non au Service OPC budget N –exercice en cours-, à partir du moment où une dépense définitive sur crédits d'extourne est en dépassement sur ces crédits, l'avertissement suivant s'affiche :
« Attention : Dépassement des crédits disponibles du service ou les crédits ouverts au budget pour ce service peuvent ne pas être dédiés à cette opération – prise en charge de la différence entre le montant provisoire et le montant définitif – Dans ce cas, vous devez ouvrir des crédits par DBM. »

Dans ces situations, afin que le comptable puisse prendre en charge ces opérations et assurer le paiement, l'ouverture de crédits peut nécessiter une Décision Budgétaire Modificative de niveau 2 ou de niveau 3 – convocation du CA -. Attention aux délais de paiement.

- Le mandat.

MANDATEMENT COLLECTIF

SERVICE : AP - Activité pédagogique
 COMPTE : 6068 - Autres fournit(mat.mob.outil.)
 DATE : 02/02/15
 BORDEREAU N° : 1
 N° D'ORDRE : 1

NOM ET REFERENCES BANCAIRES DES CREANCIERS	SOMMES NETTES REVENANT AUX CREANCIERS	PIECES JOINTES	OBJET DE LA DEPENSE
ROBOPOLIS FR76 1350 7000 0081 8024 0521 758 CCBPFRPPLYO	950.00	1	F/1548 du 28/01/2015 Sur crédit d'extourne
TOTAL DU MANDAT	950.00	1	PAIEMENT
TOTAL DES MANDATEMENTS ANTERIEURS	0.00	0	
TOTAL GENERAL DEPUIS LE 1ER JANVIER	950.00	1	

La situation des dépenses engagées

Dans la situation des dépenses engagées, les liquidations définitives sur mandats d'extourne figurent sur la page « Extourne » (en fin de document).

SITUATION DES DEPENSES ENGAGEES PAR SERVICE

Présentée par service, pour l'ensemble

EXTOURNE

SERVICE : AP- Activité pédagogique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N1 Opérations année N-1		2 408.79	863.11		863.11			1 545.68
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	2 408.79	863.11		863.11			1 545.68
TOTAL		2 408.79	863.11		863.11			1 545.68

SERVICE : ALO- Administration et logistique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N1 Opérations année N-1		1 162.00	1 131.95		1 131.95			30.05
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	1 162.00	1 131.95		1 131.95			30.05
TOTAL		1 162.00	1 131.95		1 131.95			30.05
TOTAL SERVICES GENERAUX		3 570.79	1 995.06		1 995.06			1 575.73

SERVICE : SRH- Restauration et hébergement

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
OP-N1 Opérations année N-1		45 000.00	45 000.00		45 000.00			
	OCAP- Charges à payer méthode extourne	45 000.00	45 000.00		45 000.00			
TOTAL		45 000.00	45 000.00		45 000.00			
TOTAL SERVICES SPECIAUX		45 000.00	45 000.00		45 000.00			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		48 570.79	46 995.06		46 995.06			1 575.73

Impact sur l'exercice courant :

Présentée par service, pour l'ensemble

SERVICE : AP- Activité pédagogique

DOMAINES	ACTIVITES	CREDITS OUVERTS	CHARGES BRUTES	REVERSEMENTS	CHARGES NETTES	ENGAGEMENTS EN COURS	LIQUIDATIONS EXERCICE	DISPONIBLE
ASSURA ASSURANCE		2 250.00						2 250.00
OP-N1 Opérations année N-1			86.89		86.89			-86.89
	OCEXP Charges exceptionnelles		86.89		86.89			-86.89
PFMP PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROF		6 500.00						6 500.00
	OTA TAXE D APPRENTISSAGE	5 000.00						5 000.00
	13STAELEV RBT FRAIS DE STAGE ELEVES	1 500.00						1 000.00
	13STAPROF RBT FRAIS DE STAGE PROF	500.00						500.00

Charge complémentaire sur l'exercice en cours car montant définitif de la facture dépasse celui de la liquidation provisoire.

Le transfert des écritures

L'ordonnateur transfère deux types d'écritures à l'agent comptable :

Le mandat d'extourne, écriture automatique ne nécessitant aucune intervention de l'ordonnateur après la réception du fichier extourne issu de la comptabilité générale de l'année N-1. Ce mandat sera transféré seul ou avec des mandats de l'année N ou des mandats issus des liquidations définitives.

Le mandat issu de la liquidation définitive qui va permettre la mise en paiement des factures

Service	Compte	Montant	Bordereau	Ordre/Certif.	Origine
AP	6068	950.00	1	1	Liquidation définitive
ALO	615	205.95	1	2	Liquidation définitive
ALO	626	926.00	1	3	Liquidation définitive
SRH	6111	45 000.00	1	4	Liquidation définitive
OPC	215	15 000.00	1	5	Liquidation définitive
AP	6068	1 010.00	40	368	Mandat Extourne
AP	6068	863.11	40	368	Mandat Extourne
ALO	615	210.00	40	369	Mandat Extourne
ALO	626	952.00	40	370	Mandat Extourne
SRH	6111	45 000.00	40	371	Mandat Extourne
OPC	215	3 627.41	40	372	Mandat Extourne
AP	6068	535.68	41	373	Mandat Extourne

b. En comptabilité générale de l'exercice en cours

Réception du fichier : 2 types d'écritures

Écritures automatiques à réceptionner

Transfert n°2 du 02/02/15

Service	Compte	Montant	Référence	Origine
AP	6068	950.00	BORDEREAU 1 MANDAT 1	Mandatement
ALO	615	205.95	BORDEREAU 1 MANDAT 2	Mandatement
ALO	626	926.00	BORDEREAU 1 MANDAT 3	Mandatement
SRH	6111	45 000.00	BORDEREAU 1 MANDAT 4	Mandatement
OPC	215	15 000.00	BORDEREAU 1 MANDAT 5	Mandatement
Total Mandats		62 081.95		
AP	6068	863.11	BORDEREAU 40 MANDAT 368	Mandat d'extourne
AP	6068	1 010.00	BORDEREAU 40 MANDAT 368	Mandat d'extourne
ALO	615	210.00	BORDEREAU 40 MANDAT 369	Mandat d'extourne
ALO	626	952.00	BORDEREAU 40 MANDAT 370	Mandat d'extourne
SRH	6111	45 000.00	BORDEREAU 40 MANDAT 371	Mandat d'extourne
OPC	215	3 627.41	BORDEREAU 40 MANDAT 372	Mandat d'extourne
AP	6068	535.68	BORDEREAU 41 MANDAT 373	Mandat d'extourne
Total Mandats d'extourne		52 198.20		

Paiement réel au fournisseur

Écritures qui soldent les 4X8X

Le paiement des fournisseurs

Ecritures en Attente

Mandats | Reversements | Recettes | Réductions de recette | Réimputations | Mandats d'extourne | Recettes d'extourne

Sélectionner: Tous
Trier par: N° d'ordre

Bordereau	Mandat	Montant	Origine	Service	Cpt.nature	Cpt.liaison	Fournisseur	Cpt.paiement	Tiers	Etat
1	1	950.00	MD	AP	6068	4012	ROBOPOLIS	5159	N	Cor
1	2	205.95	MD	ALO	615	4012	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	5159	N	Cor
1	3	926.00	MD	ALO	626	4012	LA POSTE	47213	N	Cor
1	4	45 000.00	MD	SRH	6111	4012	ALIUM SARL	5159	N	Confirmée
1	5	15 000.00	MD	DPC	21542	4042	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	5159	N	Confirmée
2	6	1 296.58	MD	ALO	626	4012	ORANGE FRANCE	5159	N	Confirmée
3	7	26.00	MD	ALO	626	4012	LA POSTE	47213	N	Confirmée
4	8	4.00	MD	ALO	615	4012	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	5159	N	Confirmée

La validation des écritures inscrites dans « mandats » permet un traitement identique aux écritures de l'année en cours.

- Mandat définitif = ou inférieur au mandat prévisionnel

Modification d'une écriture de mandat définitif

Service: ALO Administration et logistique Disponible: 382 651.07

Compte par nature: 615 - ENTRETIEN REPARATION

Compte de liaison: 4012 - FOURNISSEURS BIENS PRESTATIONS

Montant: 205.95 dont 0.00 Hors crédit d'extourne

Référence: F/8579 du 25/01/15

Fournisseur: GLASSOLUTIONS SUD OUEST
N° compte: FR76 3000 4003 2000 0235 1045 170
Domiciliation: BNPFRFP**X

Tiers: Raison Sociale: N° compte: Domiciliation:

Paiement: Compte: 5159 - TRESOR REGLTS EN COURS TRAITMT
 Paiement à différer
 Destinaire à Modifier

Rejetée - Motif Rejet: Dépassement de Crédits Pièce d'origine rejetée Autre Mauvaise imputation
 Compte anormalement négatif

Commentaire: []

Suivant OK Annuler Aide

- Mandat définitif > mandat prévisionnel

Modification d'une écriture de mandat définitif

Service: APGE Accessoires Disponible: 2 080 270.21

Compte par nature: 6013 - ACHAT DE MATIERES D'OEUVRE

Compte de liaison: 4012 - FOURNISSEURS BIENS PRESTATIONS

Montant: 442.85 dont 42.85 Hors crédit d'extourne

Référence: F/15842 du 02/01/2015

Fournisseur: VP FLEURS
N° compte: FR76 1558 9325 4507 2530 2904 339
Domiciliation: CMBFRFR2BANK

Tiers: Raison Sociale: N° compte: Domiciliation:

Paiement: Compte: 5159 - TRESOR REGLTS EN COURS TRAITMT
 Paiement à différer
 Destinaire à Modifier

Rejetée - Motif Rejet: Dépassement de Crédits Pièce d'origine rejetée Autre Mauvaise imputation
 Compte anormalement négatif

Commentaire: []

Suivant OK Annuler Aide

Le mandat d'extourne

Bordereau	Mandat	Montant	Service	Cpt.nature	Cpt.liaison	Fournisseur	Etat
40	368	1 010.00	AP	6068	4081	RENE LEDOUX	En attente
40	368	863.11	AP	6068	4081	ROBOPOLIS	En attente
40	369	210.00	ALD	615	4081	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	En attente
40	370	952.00	ALD	626	4081	LA POSTE	En attente
40	371	45 000.00	SRH	6111	4081	ALIUM SARL	En attente
40	372	3 627.41	OPC	215	4084	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	En attente
41	373	535.68	AP	6068	4081	LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	En attente

La validation des écritures de mandats d'extourne débite le compte de charges à payer et crédite les comptes de classe 6 intéressés

A la réception de ces opérations, seuls les comptes de liaison de classe 4 peuvent être modifiés.

Fiches de compte

- Le compte d'extourne

Sélectionner 4081 FOUR.FACT.NON PARVENUES

SOLDE DU COMPTE				Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur	
				48 570.79	48 570.79	0.00	0.00	
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Créditeur
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00
02/02/15	6	1	BILAN D'ENTREE	890	0.00	48 570.79	0.00	48 570.79
02/02/15	14	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 368	6068	863.11	0.00	0.00	47 707.68
02/02/15	15	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 368	6068	1 010.00	0.00	0.00	46 697.68
02/02/15	16	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 369	615	210.00	0.00	0.00	46 487.68
02/02/15	17	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 370	626	952.00	0.00	0.00	45 535.68
02/02/15	18	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 371	6111	45 000.00	0.00	0.00	535.68
02/02/15	20	2	Extourne-Bord. 41 Mdt. 373	6068	535.68	0.00	0.00	0.00
			SOLDE		48 570.79	48 570.79	0.00	0.00

- Les comptes de charge

Sélectionner 6111 SOUS TRAITANCE-RESTAU-HEBERGT

Mandat = extourne

SOLDE DU COMPTE				Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur	
				45 000.00	45 000.00	0.00	0.00	
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Créditeur
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00
02/02/15	7	5	Bord. 1 Mdt. 4	4012	45 000.00	0.00	45 000.00	0.00
02/02/15	18	1	Extourne-Bord. 40 Mdt. 371	4081	0.00	45 000.00	0.00	0.00
			SOLDE		45 000.00	45 000.00	0.00	0.00

Sélectionner 6068 AUTRES FOURNIT(MAT.MOB.UTIL.)					Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
SOLDE DU COMPTE					950.00	2 408.79	0.00	1 458.79
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Créditeur
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00
02/02/15	7	5	Bord. 1 Mdt. 1	4012	950.00	Mandat > extourne	950.00	0.00
02/02/15	14	1	Extourne-Bord. 40 Mdt. 368	4081	0.00	863.11	86.89	0.00
02/02/15	15	1	Extourne-Bord. 40 Mdt. 368	4081	0.00	1 010.00	0.00	923.11
02/02/15	20	1	Extourne-Bord. 41 Mdt. 373	4081	0.00	535.68	0.00	1 458.79
			SOLDE		950.00	2 408.79	0.00	1 458.79

Charges extournées pour lesquelles les factures définitives ne sont pas parvenues

Lorsque la somme des mandats définitifs est supérieure aux mandats d'extourne, la différence est une charge qui diminue les crédits disponibles de l'année.

En fin d'exercice, si la somme des mandats définitifs est inférieure aux mandats d'extourne, la différence s'analyse comme une diminution de la dépense.

Dans les deux cas, le résultat de l'exercice sera affecté, ce qui corrigera automatiquement l'estimation effectué au moment du calcul du résultat de l'exercice N-1. Le fonds de Roulement sera donc rétabli sur l'exercice N.

En recette, lorsque la somme des ordres de recettes prévisionnels est supérieure à la somme des ordres de recette réels la différence s'interprète en fin d'année comme une diminution de recette.

Charges à payer non régularisées sur l'exercice N.

Les cas de non régularisation des CAP en N doivent demeurer l'exception. En effet, la CAP correspond à une dépense engagée et pour laquelle le service est fait, l'établissement doit faire preuve de vigilance pour relancer les fournisseurs tardant à envoyer leur facture (voir IC M9.6 page 136).

RAPPEL: Il est possible que certains mandats/recettes d'extourne ayant fait l'objet de liquidations de mandats/recettes prévisionnels en année N-2 n'aient pas fait l'objet de mandats/recettes définitifs d'extourne en année-N-1. Au moment du basculement N-1/N, cette liste de mandats/recettes d'extourne non saisis sera simplement éditée. Ces mandats/recettes d'extourne ne seront pas récupérés en année N.

5. Cas particulier: la gestion des prélèvements automatiques

a. Avant basculement : lorsque la facture est arrivée dans l'établissement

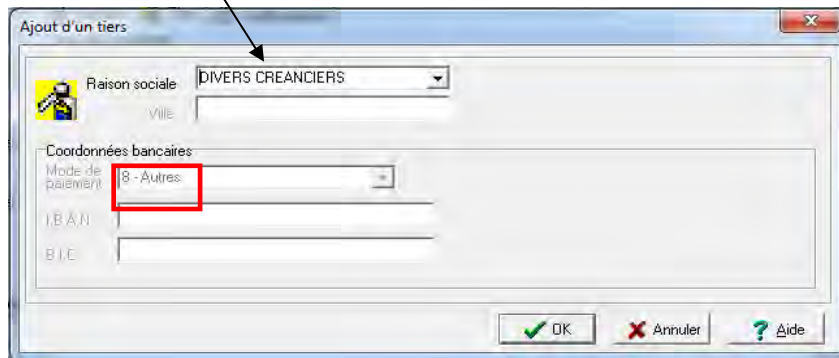
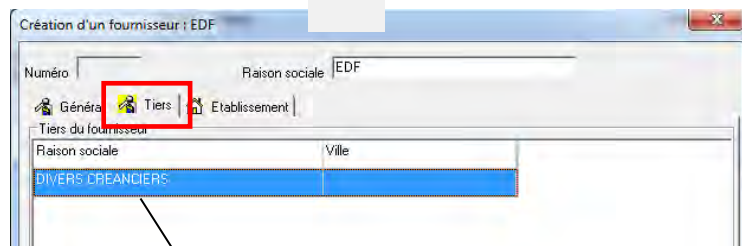
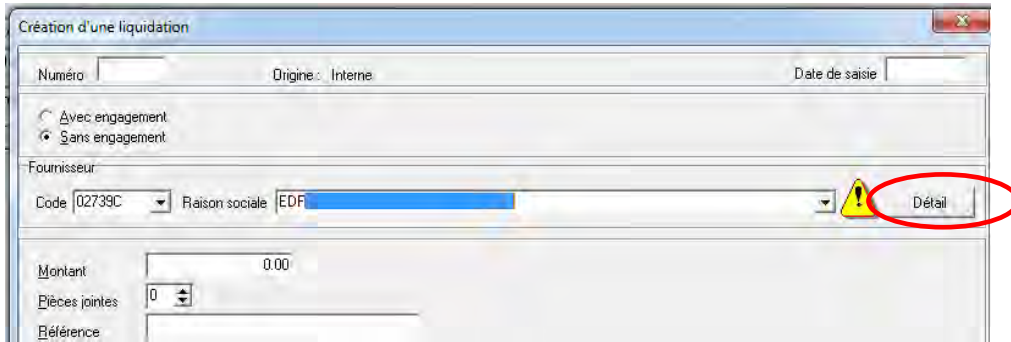
Lorsque l'établissement reçoit, avant la clôture de l'exercice, des factures concernant des charges dont les prélèvements seront effectués sur l'exercice N (exercice en cours), il n'est pas « comptablement » correct d'attendre la période d'inventaire pour traiter les dépenses.

Le comptable ne peut pas transmettre le fichier des DAO du comptable car le prélèvement sur le compte DFT de l'EPL n'a pas encore eu lieu.

Afin d'éviter l'utilisation impropre du fournisseur « Divers créanciers » et éviter des risques de double paiement, il est conseillé de suivre le mode opératoire décrit ci-dessous.

En comptabilité budgétaire.

Il convient de mandater la facture de prélèvement au nom du fournisseur et d'indiquer en tiers «DIVERS CREANCIERS».



Création d'une liquidation

Numéro : Origine : Interne Date de saisie :

Avec engagement
 Sans engagement

Fournisseur
 Code : 02739C Raison sociale : EDF

Montant : 750.00
 Pièces jointes : 1
 Référence : FACTURE N°12345 DU 15 DEC 2014
 Commentaire :
 Tiers : DIVERS CREANCIERS -
 Liquidation :

Imputation budgétaire

Service	Domaine	Activité	Compte	Montant	Disponible
ALU	VIAE	DELEC	6061	750.00	29 020.99
				Total	750.00

Appliquer OK Annuler Aide

MANDATEMENT COLLECTIF

SERVICE : ALO - Administration et logistique DATE : 28/11/14 BORDEREAU N° : 25
 COMPTE : 6061 - Fourn.non stocks.(eau/énergie) N° D'ORDRE : 159

NOM ET REFERENCES BANCAIRES DES CREANCIERS	SOMMES NETTES REVENANT AUX CREANCIERS	PIECES JOINTES	OBJET DE LA DEPENSE
DIVERS CREANCIERS (pour le compte de EDF)	750.00	1	FACTURE N°12345 DU 15 DEC 2014
TOTAL DU MANDAT		750.00	1
TOTAL DES MANDATEMENTS ANTERIEURS		36 541.78	15
TOTAL GENERAL DEPUIS LE 1ER JANVIER		37 291.78	16

En comptabilité générale.

Ecritures en Attente

Mandats | Reversements | Recettes | Réductions de recette | Réimputations | Mandats d'extourne | Recettes d'extourne

Sélectionner : Tous
 Trier par : N° d'ordre

Bordereau	Mandat	Montant	Origine	Service	Cpt.nature	Cpt.liaison	Fournisseur	Cpt.paiement	Tiers	Etat
40	368	750.00	MD	ALO	6061	4012	EDF	5159	0	En attente

Il convient de modifier l'écriture automatique pour que le compte 4012 soit le compte de paiement. La charge est en effet mandatée sur l'exercice mais ne sera réellement payée qu'en année N après traitement du relevé DFT constatant le prélèvement automatique.

L'exercice comptable sera clôturé avec un bilan de sortie créditeur au 4012 enregistrant toutes les factures reçues en année N-1 mais prélevées sur le compte DFT en année N.

En comptabilité générale de l'exercice N : constat du prélèvement

Brouillard des fiches de compte

Valeurs générales | Valeurs inactives

Sélectionner: 4012 FOURNISSEURS BIENS PRESTATIONS

SOLDE DU COMPTE					Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
					54 852.47	54 852.47	0.00	0.00

Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Créditeur
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00
02/02/15	5	4	prel 2015 pour DAO 2014	5151	5 693.94	0.00	5 693.94	0.00
02/02/15	6	1	BILAN D'ENTREE	999	0.00	5 442.94	0.00	750.00
02/02/15	25	2	Prél EDF 2015 sur dép 2014	5151	750.00	0.00	0.00	0.00
			SOLDE				0.00	0.00

b. Après basculement : la facture non parvenue au 31/12

Lorsqu'une facture dont le prélèvement sur le compte DFT intervient en année N alors qu'elle correspond à une charge de N-1, n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice comptable, il convient de rattacher la charge au bon exercice. La technique de l'extourne sera employée (cf. point 3).

Le mandat estimatif sera réceptionné au compte 4081 et fera l'objet d'un transfert à l'ordonnateur. Ce dernier, à réception de la facture définitive effectuera une liquidation sur mandat d'extourne.

POINT D'ATTENTION: Il convient de ne pas utiliser le mode de paiement 8-Autre, ni d'utiliser DIVERS CREANCIERS automatiquement lié au mode de paiement 8-Autre. Il convient d'utiliser le mode de paiement 6-Trésor Public.

LISTE DES MANDATS D'EXTOURNE

Numéro	Imputation	Fournisseur	Montant	Pièce d'origine				
				Imputation	Réf. Liquidation	No Bord.	No Mandat	No Liquid.
1	AP - OP-N-1 - OCAP-- 6068	RENE LEDOUX	1 010.00	AP - 6068	Fact estimée	40	368	1306
2	AP - OP-N-1 - OCAP-- 6068	ROBOPOLIS	863.11	AP - 6068	fact estimée	40	368	1307
3	ALO - OP-N-1 - OCAP-- 615	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	210.00	ALO - 615	FACT ESTIMEE			
4	ALO - OP-N-1 - OCAP-- 626	LA POSTE	952.00	ALO - 626	facture estimée			
5	SRH - OP-N-1 - OCAP-- 6111	ALIUM SARL	45 000.00	SRH - 6111	fact estimée			
6	OPC - OP-N-1 - OCAP-- 215	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	3 627.41	OPC - 215	Facture estimée	40	372	1309
7	AP - OP-N-1 - OCAP-- 6068	LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	535.68	AP - 6068	Facture estimée	41	373	1312
TOTAL			52 198.20	L'Ordonnateur,				

Mandat avec estimation du prélèvement qui sera effectué en année N-1

Mandatement - 0330076D

Documents | Liste des mandats | Affectations de marché

Ordres et bordereaux

Bordereaux des mandats

En attente de mandatement

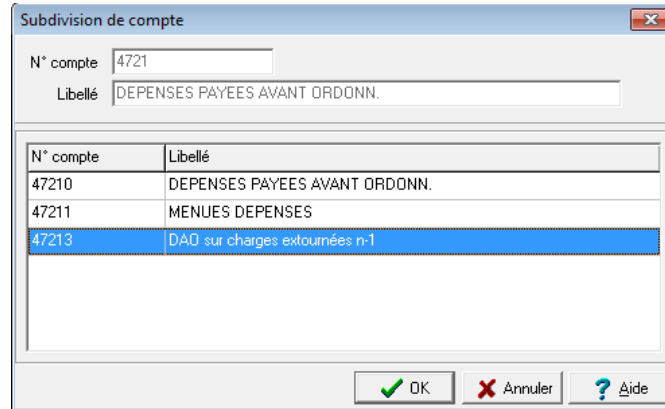
Liquidation	Fournisseur	Montant	Date
1	ALIUM SARL	45 000.00	02/02/15
2	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	205.95	02/02/15
3	ROBOPOLIS	950.00	02/02/15
4	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	15 000.00	02/02/15
5	LA POSTE	926.00	02/02/15

Mandat sur l'année N à réception de la facture



Ne pas générer de DAO du comptable avec les charges extournées. En effet, la régularisation de l'extourne suppose un paiement et ne peut donc pas faire l'objet d'une régularisation pour ordre. Le mandat doit être réel et au nom du fournisseur.

En CG exercice en cours, il est recommandé de **subdiviser le 4721** en 47213 (par exemple) pour éviter de générer un transfert des DAO du comptable lors de l'enregistrement du prélèvement automatique en année N.



Les mandats définitifs des DAO prélevées en année N seront réceptionnés au 4721... (Subdivision pour les DAO sur charges extournées de N-1). Le compte 4081 sera soldé par le mandat d'extourne.

Sélectionner 4081 FOUR.FACT.NON PARVENUES					Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
SOLDE DU COMPTE					48 570.79	48 570.79	0.00	0.00
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Créditeur
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00
02/02/15	6	1	BILAN D'ENTREE	890	0.00	48 570.79	0.00	48 570.79
02/02/15	14	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 368	6068	863.11	0.00	0.00	47 707.68
02/02/15	15	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 368	6068	1 010.00	0.00	0.00	46 697.68
02/02/15	16	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 369	615	210.00	0.00	0.00	46 487.68
02/02/15	17	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 370	626	952.00	0.00	0.00	45 535.68
02/02/15	18	2	Extourne-Bord. 40 Mdt. 371	6111	45 000.00	0.00	0.00	535.68
02/02/15	20	2	Extourne-Bord. 41 Mdt. 373	6068	535.68	0.00	0.00	0.00
			SOLDE		48 570.79	48 570.79	0.00	0.00

Lors du mandat définitif, le comptable portera une attention particulière à modifier le compte de paiement afin de ne pas générer de paiement.

Ecritures en Attente

Mandats | Reversements | Recettes | Réductions de recette | Réimputations | Mandats d'extourne | Recettes d'extourne

Sélectionner: Tous
Trier par: N° d'ordre

Bordereau	Mandat	Montant	Origine	Service	Cpt.nature	Cpt.liaison	Fournisseur	Cpt.paiement	Tiers	Etat
1	1	950.00	MD	AP	6068	4012	ROBOPOLIS	5159	N	Confirmée
1	2	205.95	MD	ALO	615	4012	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	5159	N	Confirmée
1	3	926.00	MD	ALO	626	4012	LA POSTE	47213	N	Confirmée
1	4	45.000.00	MD	SBH	6111	4012	ALIUM SABI	5159	N	Confirmée
1	5	15 000.00	MD	OPC	21542	4012	UGAP AGENT COMPTABLE PARIS	5159	N	Confirmée
2	6	1 296.58	MD	ALO	626	4012	ORANGE FRANCE	5159	N	Confirmée
3	7	26.00	MD	ALO	626	4012	LA POSTE	47213	N	Confirmée
4	8	4.00	MD	ALO	615	4012	GLASSOLUTIONS SUD OUEST	5159	N	Confirmée

Modification d'une écriture de mandat définitif

Service: ALO Administration et logistique Disponible: 382 651.07

Compte par nature: 626 - FRAIS POSTAUX ET TELECOM

Compte de liaison: 4012 - FOURNISSEURS BIENS PRESTATIONS

Montant: 926.00 dont: 0.00 Hors crédit d'extourne

Référence: F/12574 pré1 2015

Bordereau: 1
Mandat: 3
Liquidation: 5

Fournisseur: Raison Sociale LA POSTE N° compte FR92 2004 1010 0179 2122 5w02 274 Domiciliation PSSTFRPPBOR

Tiers: Raison Sociale N° compte Domiciliation

Paiement: Compte 47213 - DAD sur charges extournées n-1

Paiement différé
 Destinataire à Modifier

Rejetée Motif Rejet:
 Dépassement de Crédits Pièce d'origine rejetée Autre Mauvaise imputation
 Compte anormalement négatif Commentaire: _____

Suivant OK Annuler Aide

Ajout d'une nouvelle écriture

Opération Courante Bilan d'entrée

Débits				Crédits			
N°	Compte	Montant	Référence	N°	Compte	Montant	Référence
1	47213	923.00	Prél La Poste	2	5151	923.00	Prél La Poste

Constatation du prélèvement en année N

Total: 923.00 Total: 923.00

Appliquer OK Annuler Aide

Brouillard des fiches de compte									
Valeurs générales Valeurs inactives									
Sélectionner 47213 DAD sur charges extournées n-1									
SOLDE DU COMPTE					Total débit	Total crédit	Solde débiteur	Solde créditeur	
					952.00	952.00	0.00	0.00	
Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Créditeur	
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00	
02/02/15	9	1	Bord. 1 Mdt. 3	4012	0.00	926.00	0.00	926.00	
02/02/15	12	1	Bord. 3 Mdt. 7	4012	0.00	26.00	0.00	952.00	
02/02/15	26	2	Prél la Poste fact non parv 14	5151	952.00	0.00	0.00	0.00	
			SOLDE		952.00	952.00	0.00	0.00	

CONCLUSION.

Voici les points d'attention :

- la possibilité de valider des écritures dans un EPLE A alors qu'il y aurait un transfert d'extourne en attente dans un EPLE B de la même agence comptable (idem pour BP et BA d'un même EPLE),
- le mode de paiement 8 – Autre ne permet pas le mandat d'extourne,
- le fournisseur DIVERS CREANCIERS associé au mode de paiement 8 ne permet pas le mandat d'extourne,
- l'impossibilité de faire des ordres de reversement ou des réimputations sur les mandats/recettes prévisionnels, d'où la nécessité pour l'agent comptable de rejeter l'écriture,
- le nombre de pièces jointes, initialisé à 1 est modifiable
- pas de proposition de procédure de marché pour le montant en dépassement du mandat prévisionnel.
- le couple OP N-1/OCEXP est réservé aux opérations d'extourne, lorsque le montant de la liquidation définitive est supérieur au montant prévisionnel,
- il est possible de rejeter une liquidation sur extourne dans un BA SRH,
- dans le cas où un fournisseur réceptionné existe déjà avec une discordance quelconque de son moyen de paiement, il est traité en modification et pas en création de fournisseur.

6. Schéma des écritures comptables

a. L'extourne

Charges à payer année N-1

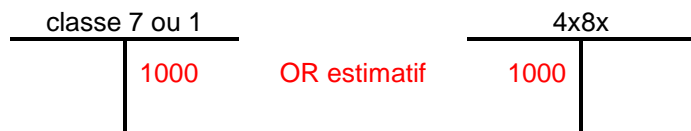
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">classe 6 ou 2</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">4012/4042</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> </tr> </table>	classe 6 ou 2	4012/4042	1000	1000	Mandat estimatif	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">4x8x</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">5159</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> </tr> </table>	4x8x	5159	1000	1000	« paiement »	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">4x8x</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">5159</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> </tr> </table>	4x8x	5159	1000	1000	Opération d'ordre	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">5159</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">5151</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> </tr> </table>	5159	5151	1000	1000
classe 6 ou 2	4012/4042																					
1000	1000																					
4x8x	5159																					
1000	1000																					
4x8x	5159																					
1000	1000																					
5159	5151																					
1000	1000																					

Méthode l'extourne année N

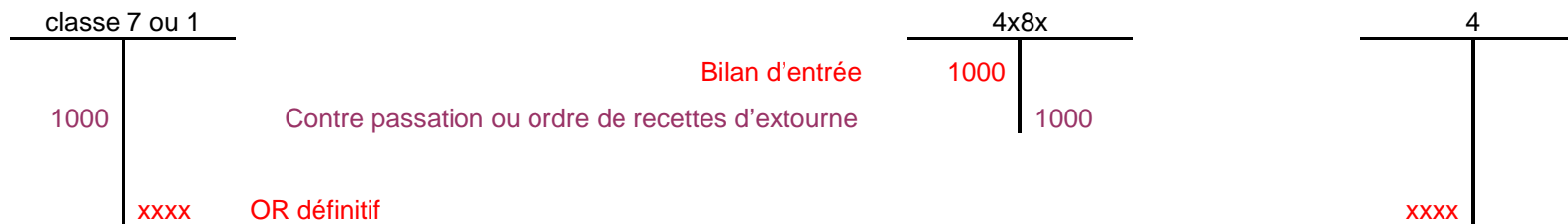
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Classe 6 ou 2</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">4012 / 4042</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">xxxx</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">xxxx</td> </tr> </table>	Classe 6 ou 2	4012 / 4042	xxxx	xxxx	1000 Mandat montant facture	Contre passation ou mandat d'extourne	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">4x8x</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">5159</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">1000</td> </tr> </table>	4x8x	5159	1000	1000	paiement	Bilan d'entrée	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">5159</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">5151</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">xxxx</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">xxxx</td> </tr> </table>	5159	5151	xxxx	xxxx	Opération courante au vu relevé trésor	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">5159</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">5151</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">xxxx</td> <td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">xxxx</td> </tr> </table>	5159	5151	xxxx	xxxx
Classe 6 ou 2	4012 / 4042																							
xxxx	xxxx																							
4x8x	5159																							
1000	1000																							
5159	5151																							
xxxx	xxxx																							
5159	5151																							
xxxx	xxxx																							

Nota : si le montant de la facture est supérieur au mandat estimatif de l'année N-1 –exercice antérieur–, le complément sera impacté sur le budget de l'année en cours N
 si le montant de la facture est inférieur au mandat estimatif de l'année N-1 –exercice antérieur–, la différence au crédit du compte de classe 6 s'analysera en fin d'année comme un ordre de reversement

Produits à recevoir année N-1



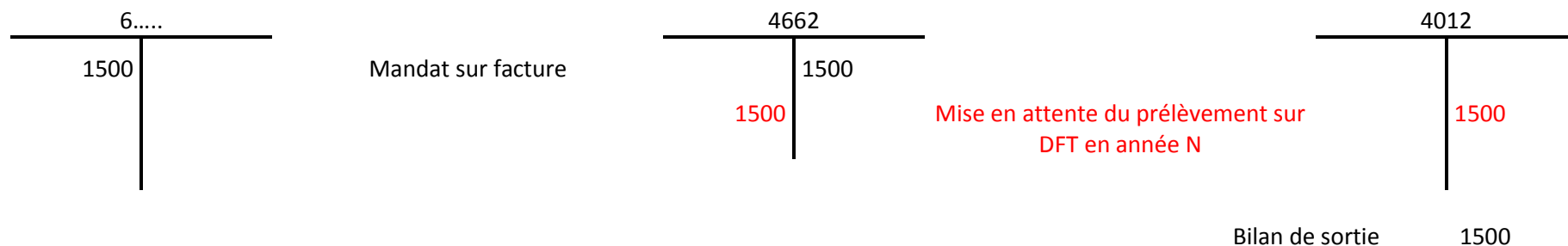
Méthode l'extourne année N



b. Le traitement préconisé des prélèvements automatiques réalisés sur N mais dont la charge se rattache à N-1

✚ Avant basculement : paiement sur la base de la facture reçue

Avant basculement - Traitement en année N-1 :

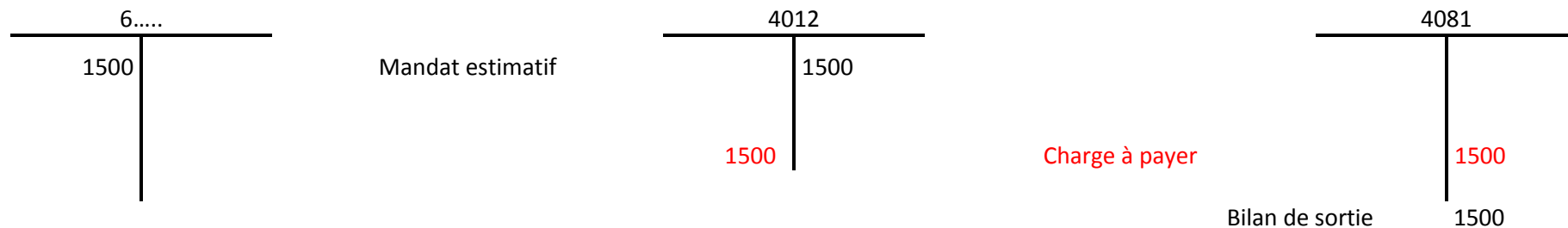


Régularisation en exercice N :

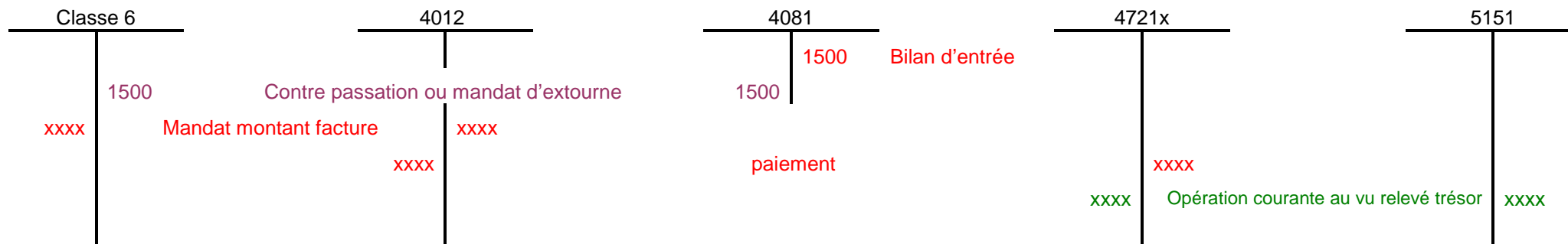


✚ Après basculement : facture non reçue au 31/12 ⇒ facture évaluée et extournée (idem - schéma d'écritures page 25)

Traitement en N-1 :



Régularisation en N :



7. Comptes liés à l'extourne

Comptes de charges (CAP) à payer M9.6 – 2014 (crédeur ou nul)

- 4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues
- 4084 - Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues
- 4282 - Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer
- 4286 - Personnel - Autres charges à payer
- 4382 - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer
- 4386 - Organismes sociaux - Autres charges à payer
- 4482 - Etat et autres collectivités publiques - Charges fiscales sur congés à payer
- 4486 - Etat et autres collectivités publiques - Autres charges à payer
- 4686 - Charges à payer

Comptes de produits (PAR) à recevoir M9.6 – 2014 (débitur ou nul)

- 418 - Clients – ordres de recettes à établir
- 4287 - Personnel - Produits à recevoir
- 4387 - Organismes sociaux - Produits à recevoir
- 4487 - Etat et autres collectivités publiques- Produits à recevoir
- 4687 – Autres produits à recevoir (débitur ou nul)

8. Concordances entre les comptes de classes 6 et 2, 7 et 1 avec les comptes de CAP et PAR

<p>60 - Achats et variation de stocks</p> <p>6011 - Achats de denrées</p> <p>6013 - Achats de matières d'œuvre</p> <p>6021 - Matières consommables</p> <p>6022 - Fournitures consommables</p> <p>6028 - Achats d'autres approvisionnements stockés</p> <p>6061 - Fournitures non stockables (eau et énergie)</p> <p>6062 - Manuels scolaires</p> <p>6063 - Fournitures et petit matériel d'entretien</p> <p>6064 - Fournitures administratives</p> <p>6065 - Linge, vêtements de travail et produits de nettoyage</p> <p>6066 - Infirmerie et produits pharmaceutiques</p> <p>6067 - Fournitures et matériels d'enseignement (non immobilisables)</p> <p>6068 - Autres fournitures (matériels, mobiliers et outillages non immobilisables...)</p>	<p>4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues</p>
--	---

<p>61 - Services extérieurs</p> <p>6111 - Restauration Hébergement 6112 - Divers prestations d'entretien 6113 - Voyages 6118 - Autres activités sous-traitées 612 - Redevances de crédit-bail 613 - Locations 614 - Charges locatives et de copropriété 615 - Entretien et réparation 616 - Primes d'assurance 617 - Études et recherches 6181 - Documentation générale et administrative 6186 - Bibliothèque des élèves</p>	<p>4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues</p>
<p>62 - Autres services extérieurs</p> <p>621 - Personnels extérieurs à l'établissement 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires 623 - Publicité, publications, relations publiques 6245 - Transports pour voyages d'études, visites et sorties pédagogiques 6248 - Transports divers 6251 - Voyages et déplacements du personnel 6252 - Déplacements d'élèves (hors transport collectif) 6254 - Frais d'inscription aux colloques 6257 - Réceptions 626 - Frais postaux et frais de télécommunications 627 - Services bancaires 6281 - Blanchissage 6282 - Formation des personnels 6284 - Sorties pédagogiques (hors transport) 6285 - Hébergements 6286 - Concours divers (cotisations,...) 6288 - Autres charges externes diverses</p>	<p>4081 - Fournisseurs - Factures non parvenues</p>
<p>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</p>	
<p>631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) 632 - Charges fiscales sur congés payés</p>	<p>4482 - Etat et autres collectivités publiques - Charges fiscales sur congés à payer</p>
<p>6331 - Versement de transport 6332 - Cotisation FNAL 6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue 6338 - Autres impôts sur rémunérations 635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)</p>	<p>4486 - Etat et autres collectivités publiques - Autres charges à payer</p>

64 - Charges de personnel	
641 - Rémunération personnels non enseignants 642 - Rémunération personnels enseignants 6443 - Rémunération du médecin de l'établissement 6444 - Indemnités de direction et de gestion (formation continue) 6445 - Rémunérations des contrats aidés 6446 - Allocations pour perte d'emploi 6447 - Rémunérations des assistants d'éducation 6448 - Autres rémunérations	4282 - Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer 4286 - Personnel - Autres charges à payer 4382 - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer
6451 - Cotisations à l'URSSAF 6452 - Cotisations aux mutuelles 6453 - Cotisations aux caisses de retraite et pensions civiles 6454 - Cotisations aux assurances chômage 6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	4382 - Organismes sociaux - Charges sociales sur congés à payer
65 - Autres charges de gestion courante	
6511 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et procédés 6516 - Droits d'auteur et de reproduction 6561 - Transfert aux EPLE 6562 - Transfert à la collectivité territoriale de rattachement 6563 - Transfert aux services de l'Etat 6564 - Transfert aux associations 6565 - Transferts aux autres personnes publiques 6568 - Divers autres transferts 6571 - Bourses nationales d'études, bourses d'équipement et primes à la qualification des élèves 6572 - Dotation d'équipement des élèves 6573 - Autres bourses dont remise de principe 6576 - Aide sociale en faveur des élèves 6578 - Autres charges spécifiques 6586 - Contributions du service de la formation continue 6587 - Contributions entre budget principal et budget annexe 6588 - Contributions entre services de l'établissement	4686 - Charges à payer

CAP immobilisations

<p>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</p> <p>211 - Terrains</p> <p>212 - Agencements - Aménagements de terrains</p> <p>213 - Constructions</p> <p>214 - Constructions sur sol d'autrui</p> <p>215 - Installations techniques, matériels et outillages</p> <p>216 - Collections</p> <p>217 – Biens historiques et culturels</p> <p>2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire)</p> <p>2182 - Matériel de transport</p> <p>2183 - Matériel de bureau et informatique</p> <p>2184 – Mobilier</p>	<p>4084 - Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues</p>
--	---

PAR fonctionnement**70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises**

<p>418 - Clients – ordres de recettes à établir</p>	<p>701 - Ventes d'objets confectionnés</p> <p>703 - Ventes de produits résiduels</p> <p>7062 - Produits de la restauration scolaire et de l'hébergement</p> <p>7066 - Produits issus des actions de formations</p> <p>7067 - Contribution des participants</p> <p>7068 - Autres prestations de service</p> <p>7083 - Locations diverses</p> <p>7084 - Mise à disposition de personnels facturée</p> <p>7087 - Participation d'autres organismes aux frais généraux</p> <p>7088 - Autres produits d'activités annexes</p>
---	--

74 - Subventions d'exploitation

<p>44877 - Produits à recevoir au titre des subventions de fonctionnement</p>	<p>7411 - Subventions ministère de l'éducation nationale</p> <p>7415 - Subventions d'autres ministères</p> <p>7442 - Subventions de la région</p> <p>7444 - Subventions des communes et groupements de collectivités</p> <p>7445 - Subventions de l'ASP</p> <p>7446 - Subventions de l'Union européenne</p> <p>7447 - Subventions des autres organismes internationaux</p> <p>7448 - Autres subventions de collectivités publiques</p> <p>7461 - Action de mécénat</p>
---	--

7466 - Dons et legs (caisse de solidarité)
 7468 - Autres dons et legs
 7481 - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage
 7482 - Contributions hors convention des entreprises et organismes professionnels
 7483 - Reversements par des organismes collecteurs de taxes diverses
 7484 - Participation des associations au titre du fonds social pour les cantines
 7488 - Autres subventions d'exploitation

75 - Autres produits de gestion courante

4687 – Autres produits à recevoir

751 - Redevances pour brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires
 756 - Transferts d'établissements ou de collectivités publics
 7583 - Produits de gestion courante provenant de l'annulation de mandats des exercices antérieurs
 7586 - Contributions du service de la formation continue
 7587 - Contributions entre budget principal et budget annexe
 7588 - Contributions entre services de l'établissement

PAR immobilisations

44871 - Subventions d'investissement à recevoir

1021 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - État
 1022 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Région
 1023 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Département
 1024 - Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements - Autres Organismes
 1027 - Contrepartie et financement des actifs affectés aux établissements
 1031 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - État
 1032 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Région
 1033 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Département
 1034 - Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements - Autres organismes
 1035 - Dons et legs en capital
 1311 - Etat
 1312 - Région
 1313 - Département
 1314 - Commune et groupement de communes
 1315 - Autres collectivités et établissements publics

1316 - Organismes internationaux
13181 - Taxe d'apprentissage
13182 - Participation des établissements à l'équipement du GRETA
13183 - Versements des organismes collecteurs de taxes diverses
13185 - Fonds commun des services d'hébergement
13186 - Participations reçues pour équipement du groupement de services
13188 - Autres participations et subventions d'équipement
138 - Autres subventions d'investissement reçues

9. Glossaire

Dépenses:

Mandats prévisionnels. Ils sont saisis dans l'exercice où le service fait a été constaté (mise en service pour les biens immobilisés). L'absence de facture empêche de procéder à la liquidation de la dépense. Ils sont transférés en comptabilité générale afin de générer des mandats d'extourne et des crédits d'extourne.

Mandats d'extourne. Cette opération ne génère pas de mandat « papier ». Ils traduisent la contrepassation des écritures fait par GFC, génération d'un crédit pour les comptes de classe 6 et 2. Ils sont réceptionnés dans l'exercice suivant (N) en comptabilité budgétaire. Ils permettent de saisir les mandats définitifs.

Crédits d'extourne. Ils sont générés par les mandats d'extourne. Ils correspondent à des prévisions de crédits de l'exercice antérieur (N-1). Ils ne peuvent pas être utilisés pour des opérations de l'exercice en cours (N).

Mandats définitifs. Ils sont saisis en comptabilité budgétaire de l'exercice en cours (N) dès que l'EPLA a reçu les factures permettant de liquider normalement les opérations. Le montant égal ou inférieur au mandat prévisionnel consomme les crédits d'extourne, le montant hors mandat prévisionnel consomme les crédits de l'exercice en cours. Dans ce cas, une ouverture de crédits est alors nécessaire pour les opérations en capital.

Recettes:

Recettes prévisionnelles. Les recettes nées au cours d'un exercice qui ne peuvent donner lieu à une liquidation définitive à la date de fin de cet exercice font l'objet d'un ordre de recette établi sur une base provisoire. Elles sont saisies dans l'exercice dans lequel « le service fait » a été constatée (mise en service pour les biens immobilisés). Elles sont transférées en comptabilité générale afin de générer des recettes d'extourne et des crédits d'extourne.

Recettes d'extourne. Cette opération ne génère pas d'ordre de recettes « papier ». Elles traduisent la contrepassation des écritures fait par GFC, génération d'un débit pour les comptes de classe 7 et 1. Elles sont réceptionnées dans l'exercice suivant en comptabilité budgétaire. Elles permettent de saisir les recettes définitives.

Crédits d'extourne. Ils sont générés par les recettes d'extourne. Ils correspondent à des prévisions de crédits de l'exercice antérieur (N-1). Ils ne peuvent pas servir aux recettes prévues dans l'exercice en cours (N).

Recettes définitives. Elles sont saisies en comptabilité budgétaire de l'exercice en cours (N) dès que l'EPLÉ a tous les éléments permettant de liquider normalement ces opérations. Le montant égal ou inférieur à la recette prévisionnelle consomme les recettes d'extourne, le montant hors recette prévisionnelle représente une plus-value pour l'EPLÉ.